**Avis de changement touchant les demandes de règlement et les plans de traitement**

À compter du 18 septembre 2022, Desjardins Assurances acceptera les pièces jointes envoyées électroniquement avec les demandes de règlement et les plans de traitement.

Pour simplifier le processus de soumission des demandes de règlement ou des plans de traitement, envoyez en toute sécurité les pièces jointes des patients en utilisant l’option du CDAnet. Cela permettra de réduire les délais de traitement et d’éliminer les frais d’affranchissement et d’administration associés à l’envoi postal de ces documents.

Vous pouvez dorénavant utiliser votre logiciel de gestion de la pratique pour transmettre des documents tels que des radiographies et des images avec la demande de règlement ou le plan de traitement.

Vous devez aviser Desjardins Assurances lors de la soumission de la demande qu’une pièce jointe sera soumise en remplissant le champ prévu à cet effet.

Si une demande de règlement ou un plan de traitement est refusé et que nous vous demandons de soumettre des informations supplémentaires, vous aurez la possibilité de transmettre ces informations par voie électronique. Vous devrez retourner la demande de règlement ou le plan de traitement en indiquant qu’une pièce jointe sera soumise en remplissant le champ prévu à cet effet.

**Mesures à prendre**

À compter du 18 septembre 2022, afin de pouvoir utiliser cette nouvelle fonctionnalité, vous devrez changer les paramètres dans votre logiciel de gestion de la pratique pour permettre l’envoi de pièces jointes à Desjardins Assurances.

**Précisions sur le changement**

L’information sur Desjardins Assurances doit être configurée dans votre logiciel (version 4 CDAnet, TELUS B).

Les messages suivants seront pris en charge :

* Pièces jointes (09) NOUVEAU
* Accusé de réception d’une pièce jointe (19) NOUVEAU
* Demande de prestations (01)
* Accusé de réception d’une demande de prestations (11)
* Détail des prestations (21)
* Annulation d’une demande de prestations (02)
* Réponse à l’annulation d’une demande de prestations (12)
* Coordination des prestations d’une demande (07)
* Plan de traitement (03)
* Accusé de réception d’un plan de traitement (13)
* Détail des prestations (DP) d’un plan de traitement (23)
* Demande relative aux transactions en suspens (04)
* Accusé de réception des transactions en suspens (14)

Les types de pièces jointes suivants seront acceptés :

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de fichier** | **Description** |
| JPG | Fichier d’image JPG |
| DIC ou DCM\* | Fichier d’image DICOM |
| TXT | Fichier texte ASCII |
| DOC | Fichier texte Microsoft Word |
| TIF\* (Tagged Image File) | Fichier d’image TIF |
| PNG\* (Portable Network Graphic) | Fichier d’image PNG |
| BMP\* (Bitmap Image File) | Fichier d’image PNG |
| PDF\* (Portable Document Format) | Document PDF |
| RTF\* (Rich Text Format) | Fichier texte en format RTF |

\*Ces types de fichiers ne figurent pas dans le document relatif aux formats et aux normes des messages de CDAnet, mais sont tout de même acceptés.

**Soutien additionnel**

Pour obtenir de l’aide à l’égard du logiciel de gestion de la pratique, veuillez communiquer avec votre fournisseur de logiciel.